

Déroulement de l'AG et la RP

ASSEMBLEE GENERALE

Mesdames et Messieurs, Chers Adhérents,

Comme chaque année vous êtes de plus en plus nombreux, merci à toutes et à tous d'avoir répondu à notre invitation.

Cela prouve l'intérêt que vous portez à votre CIL et nous encourage à continuer notre action mis au service de notre grand Secteur Intercommunal Toulonnais, Valettois et Revestois.

Merci de votre soutien aux Bénévoles qui s'investissent et donnent de leur temps pour faire vivre notre CIL. C'est donc avec la plus grande conviction que nous défendrons l'ensemble de nos territoires intercommunaux.

Déroulée de notre Assemblée Générale :

PRESENTATION DU RAPPORT MORAL 2025

- **VOTE DES ADHERANTS DU C.I.L. DES FAVIERES**

BILAN FINANCIER, COMPTE DES RESULTATS,

- **VOTE DES ADHERANTS DU C.I.L. DES FAVIERES**

MONTANT DE LA COTISATION D'ADHESION AU CIL AN 2026.

- **VOTE DES ADHERANTS DU C.I.L. DES FAVIERES.**

REELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- **VOTE DES ADHERANTS DU C.I.L. DES FAVIERES**

DEMANDES DE TRAVAUX INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION PUBLIQUE

REUNION PUBLIQUE AVEC LES ELUS

Je déclare l'Assemblée Générale 2025 ouverte.

Début : 17H30

Rapport moral et d'activités 2025

« LE BRUIT » CONSTATS ET EXASPERATIONS DES HABITANTS

- Vitesse excessive sur la départementale 46, Route des Favières et Route de Dardennes (toutes catégories de véhicules surtout les deux roues).
- Rodéo des motos, roue arrière, dépassement hors bande blanche et dans les virages.

Malgré des contrôles inopinés, exécutés par les forces de Police et de Gendarmerie, les incivilités sont toujours d'actualité.

Départementale 46 Routes des Favières et de Dardennes :

L'incivisme causé par le « Bruit » hors normes de certains véhicules à moteurs (motos, scooters et voitures trafiquées) occasionne une nuisance importante et récurrente pour les Riverains de la D46 Routes des Favières et de Dardennes.

Le « Bruit » a un impact important sur la vie de nos Concitoyens.

Cette « Pollution Sonore » est souvent volontaire et agressive car causée par la "modification" des échappements de certaines voitures et surtout des motos et des scooters.

On ne doit plus tolérer ces nuisances liées à la route, qui pourrissent la vie des Résidents.

Compter sur le bon sens de ces personnes est illusoire car elles sont égocentrées sur leur style de vie.

Aujourd'hui :

- Il est urgent de prendre toutes les mesures nécessaires afin que la route ne soit plus considérée comme un espace de jeu !

Il faut :

- Instaurer des contrôles inopinés de niveau sonore et autres constats par les forces de Police et de Gendarmerie.
- Réaliser une étude sur la mise en place d'un type de dispositif (contrôles sonores automatisés).
- Des sanctions bien dissuasives, pas de « demi-mesure ».

En conclusion :

Ces deux portions de Départementale 46 « accidentogène et hors normes acoustiques » doit être réaménagée, (trottoirs, interceptions, piste cyclable protégée), afin de sécuriser les piétons, les cyclistes, le trafic routier et les Résidents de l'insécurité qu'elle génère.

Le Comité Intercommunal des Favières et Lieux-Dits environnants en fait la demande depuis plusieurs années (depuis 2018), sans prise de décisions concrètes des Autorités Responsables.

Quartier intercommunal de Gaudissart.

Le Chemin d'accès aux habitations, les inondations récurrentes, le curage du Gaudissard, l'écoulement des eaux pluviales, les sangliers.

- Un dossier complet a été transmis pour étude.
- Les difficultés rencontrées dans ce quartier intercommunal concernant l'absence de communication entre les deux Antennes Métropolitaines, la Métropole et les deux Municipalités.

Une enquête publique effectuée par MTPM, à l'été 2025, concernant le « bruit » dans la Métropole Toulonnaise a été ouverte, le CIL des Favières par son Président y a participé.

Ecrits consignés sur le registre d'enquête :

Départementale 46, Routes de Dardennes et des Favières.

Cette pollution, issue du « Bruit » des véhicules, de jour comme de nuit, (motos, scooters et voitures) engendre une exaspération grandissante des Riverains.

La D46 devient un "Espace de Jeu".

Le « Bruit » a un impact important sur nos Concitoyens, les « Nuisances Sonores » induisent un sommeil perturbé, du stress et une insécurité.

Aujourd'hui, nous constatons une forte augmentation de ces nuisances.

Il est urgent :

- D'effectuer des contrôles inopinés de "niveau sonore".

- De limiter la prise de vitesse et les dépassements en réaménageant les trottoirs, les interceptions et la piste cyclable.

Le Comité Intercommunal des Favières et Lieux-Dits Environnants, le demande depuis 2018.

Il ne suffit pas de constater, d'évaluer, d'informer les Habitants ou de faire des consultations publiques sur les « Nuisances Sonores », il est du « Devoir » de l'Autorité Responsable d'apporter une solution pérenne à ces incivilités grandissantes.

Fin des écrits :

DEMANDES DE TRAVAUX PRIORITAIRES.

Secteur Gaudissard, St honorât, Le vallon de la Sorbière, Le pas du Louchon :

- Création d'un point de regroupement « protégé » de collecte des « ordures ménagères » et de « Tri sélectif » pour les Résidents du Pas de Luchon (lutte contre les dégâts occasionnés par les sangliers aux containers) (commune de La Valette-du-Var).
- Curage du Gaudissard (tous quartiers).
- Écoulement des eaux pluviales (tous quartiers).

Route de Tourris quartier La Chaberte :

- Dégradation du revêtement de la Route de Tourris (Création d'un protocole d'accord avec la Soméca, carrière de Tourris).
- Finaliser l'aménagement de l'écoulement des Eaux Pluviales « Centre Aéré ».
- Protection des Personnes et Ecoliers attendant le bus au rond-point du Fort Coudon.

Les demandes 2025 ainsi que les vôtres lors des « questions diverses » seront débattues, en Réunion Publique, par les Elus et les Intervenants Métropolitains et Intercommunaux.

LES TRAVAUX DEPUIS L'EXERCICE ECOULE.

- Remise en état du revêtement routier et marquage au sol au « Pas de Luchon » (commune de La Valette-du-Var).
- Rond-point du cimetière des Argélas, modification de l'arrêt bus « Accessibilité aux PMR ».

LE SITE WEB DU C.I.L. <https://cilfavieres.fr>

Vous y trouverez :

- Le compte-rendu de l'Assemblée Générale, l'historique & la vie des quartiers, les infos utiles « liens et numéros d'urgence », les actualités, la prévention, la sécurité, l'environnement, la prévention des forêts « l'ONF », les statuts de notre association ainsi que la rubrique « contact & adhésion ».

La communication, le dialogue avec le CIL :

- ✚ Adhérents, Sympathisants, dialoguez, proposez, participez, échangez, vivez votre quartier :
 - A partir du Site Web du C.I.L.
 - Par un mail au Président président@cilfavieres.fr
- Informez-nous !
 - Sans connaissance ou mise à jour de vos coordonnées le CIL ne peut pas vous transmettre les informations importantes concernant votre Secteur, votre Commune.
 - Aujourd'hui notre Trésorier est à votre disposition pour collecter ou modifier vos coordonnées.

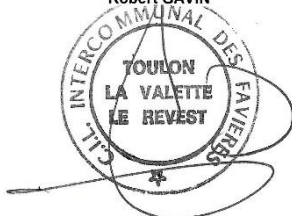
Renouveler ou Adhérer au CIL des Favières « année 2026 » (5 €uros annuel) :

- Par l'intermédiaire de notre partenaire (HelloAsso). « *Paiement électronique sécurisé 400.000 Associations Françaises affiliées* ».
- Auprès de notre Trésorier ici présent.
- Bilan 2025 : 51 Adhésions au CIL.

Un grand merci pour votre écoute.

Fait à la Valette du Var le : jeudi 09 Octobre 2025

Robert GAVIN
Président du C.I.L.
Le Président du CIL des Favières
Robert GAVIN



Anne MARTINI
Secrétaire du C.I.L.



Approbation du Rapport moral et d'activité 2025 :

Passons au vote du rapport moral, des travaux écoulés et de la cotisation d'adhésion au C.I.L. :
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. MERCI

✚ BILAN FINANCIER, COMPTE DES RESULTATS

La parole est à notre trésorier, Monsieur Marc Menjeaud pour nous communiquer le compte des résultats et le bilan financier de l'Association.

- Compte des résultats et bilan financier.

COMPTE RENDU FINANCIER

COMITE D'INTERET LOCAL INTERCOMMUNAL des FAVIERES & LIEUX DITS ENVIRONNANTS

COMPTE DES RESULTATS au Jeudi 09 Octobre 2025

TRESORERIE au : Mardi 31 Décembre 2024		51 – BANQUE	52 – LIQUIDITES
	A) ACTIFS	1 051,08 €	0,00 €
	TOTAL TRESORERIE	1 051,08 €	

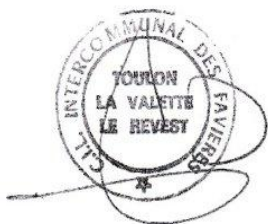
PRODUITS				
PRODUITS Année 2024	Compte	TOTAL 51 - 52	51 – BANQUE	52 – LIQUIDITES
706 - Prestation service	70	0,00	0,00	0,00
701 - 707 - Vente de produits de marchandises			0,00	0,00
74 - Subvention Département du Var	74	500,00	500,00	
756 - 758 Cotisations diverses: - Adhérents - Repas	75	40,00	30,00	10,00
76 - Produits financiers	76	0,00	0,00	
775 - Opérations de gestion: - Transferts Compte à Compte	77	0,00	0,00	0,00
777 - Quate-part des investissements virée au résultat			0,00	
789 - Report des ressources antérieures	78	0,00	0,00	
791 - Transfert de charges d'exploitation	79	0,00	0,00	
	B) RESSOURCES	530,00		10,00
	TOTAL PRODUIT		540,00 €	

CHARGES				
CHARGES Année 2024	Compte	TOTAL 51 - 52	51 – BANQUE	52 – LIQUIDITES
606 - Achats : - matériels: informatique, de bureau	60	0,00 €	0,00 €	0,00 €
607 - Achats Marchandises Diverses (pour festivités)			0,00 €	0,00 €
613 - Location	61	94,50 €	0,00 €	
615 - Entretien - Réparation			0,00 €	
616 - Primes d'assurance – Responsabilité civile			94,50 €	
622 - Paiement intérim	62	0,00 €	0,00 €	0,00 €
625 - Frais de manifestations : Mission – Reception – Déplacement			0,00 €	0,00 €
626 - Frais : Téléphone – Timbres - Site Web			0,00 €	0,00 €
63 - Impôts et Taxes	63	0,00 €	0,00 €	
64 - Charge personnel	64	0,00 €	0,00 €	
65 - Charge gestion courante	65	0,00 €	0,00 €	
66 - Service bancaire : Tenue de compte bancaire	66	89,22 €	89,22 €	
67 - 671 Charges financières: - Transferts Compte à Compte - Dons - Virements	67	10,00 €	0,00 €	10,00 €
689 - Engagement à réaliser sur ressources affectées	68	0,00 €	0,00 €	
69 - Impôts et assimilés	69	0,00 €	0,00 €	
	C) CHARGES	183,72 €		10,00 €
	TOTAL CHARGES		193,72 €	

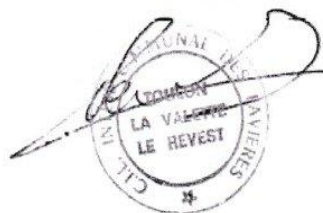
TRESORERIE au : Jeudi 09 Octobre 2025		51 – BANQUE	52 – LIQUIDITES
	ACTIFS : A + B – C	1 397,36 €	0,00 €
	TOTAL TRESORERIE	1 397,36 €	

Lu & approuvé à la valette du Var, le Jeudi 09 Octobre 2025

Le Président
M. Robert GAVIN



Le Trésorier
M. Marc MENJEAUD



- **Approbation du Bilan Financier et du Compte des résultats**

Le trésorier vous a présenté le bilan financier et le compte des résultats en date du 09 octobre 2025

Passons au vote

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. MERCI

✚ **ADHESION 2026 DU MONTANT DE LA COTISATION**

- **Approbation du montant de la cotisation :**

La cotisation d'adhésion au C.I.L. est fixée à 5 €, redevable annuellement.

Passons au vote la cotisation d'adhésion au C.I.L. :

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. MERCI

✚ **REELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DANS LEUR FONCTION PAR LES ADHERANTS DU C.I.L. DES FAVIERES.**

- Réélection, dans leurs fonctions respectives, des membres du Conseil d'Administration :

Le Tier des Membres du Conseil d'Administration sont démissionnaires (Cf aux statuts Article 9) :
Mr. MARTINEZ Jean-Pierre, Mme MARTINI Anne, Mme BOUCHET Hélène.

Les trois Membres du CA se présentent à leur réélection dans leurs fonctions respectives.

Passons au vote :

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. MERCI

Je déclare l'Assemblée Générale clôturée, passons à la Réunion Publique avec les Élus.
A 18H00

Le Jeudi 09 Octobre 2025

Robert GAVIN
Président du C.I.L



Anne MARTINI
Secrétaire du C.I.L.



**MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
COMITÉ D'INTÉRÊT LOCAL INTERCOMMUNAL DES FAVIERES ET LIEUX-DITS ENVIRONNANTS**

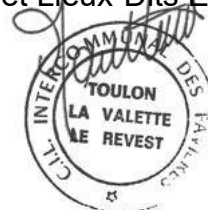
Nom / Prénom	Adresse	Fonction
Mme BOUCHET Hélène	2206 Route de Tourris La Chaberte 83160 La Valette-Du-Var	Membre du CA
Mr BOURREE Pascal	601 Route de Tourris Les Favières 83160 La Valette du Var	Vice-Président Membre du Bureau et du CA Chargé des travaux
Mme CHAMP Catherine	2528 Route de Tourris La Chaberte 83160 La Valette du Var	Membre du CA
Mr FERAUD Patrick	176 bis Ancien Ch. du Revest Les Favières 83160 La Valette du Var	Trésorier Adjoint Membre du Bureau Membre du CA
Mr GAVIN Robert	1652 Rte de Tourris La Chaberte 83160 La Valette du Var	Président Membre du Bureau Membre du CA
Mr GOUEROU Thierry	1854 Rte de Tourris La Chaberte 83160 La Valette du Var	Secrétaire Adjoint Membre du Bureau Membre du CA
Mr LAUER Michel	7 Route du fort Coudon La Chaberte 83160 La Valette du Var	Membre du CA
Mr MARTINEZ Jean-Pierre	1 Route du fort Coudon La Chaberte 83160 La Valette du Var	1er Vice-président Membre du Bureau Membre du CA Webmaster
Mme MARTINI Anne	601 Route de Tourris Les Favières 83160 La Valette du Var	Secrétaire Générale Membre du CA et du Bureau
Mr MENJEAUD Marc	2211 Route de Tourris La Chaberte 83160 La Valette du Var	Trésorier Membre du CA Membre du Bureau Gestionnaire du compte bancaire du CIL

Fait à La Valette-du-Var le : Jeudi 09 Octobre 2025

M. GAVIN Robert
Le Président du CIL Intercommunal
Des Favières et Lieux-Dits Environnants



Mme MARTINI Anne
Secrétaire Générale du CIL Intercommunal
des Favières et Lieux-Dits Environnants



I. Sécurité des piétons sur la Départementale 46 « Route des Favières »

Les Riverains Toulonnais de la Départementale 46 « Route des Favières » » Scolaires, Lycéens, Etudiants, Personnes Agées et PMR des Impasses « Des Oliviers », « Des Genets » et du Chemin « Du Coucou » sont contraints d'empiéter sur la piste cyclable voire sur la chaussée pour prendre les bus N° 55, AB121 ou Scolaires TL09, VA01 aux arrêts « Terres Rouges » et/ou « UBA ».

Constats réalisés sur le secteur concerné :

Route des Favières D46, sens « Col des Chênes vers Rond-point Soldani », la largeur de la chaussée et le pourcentage d'inclinaison permettent aux cyclistes d'atteindre des vitesses de roulage pouvant avoisiner les 70 km/h. (Identique au flux routier existant).

Les piétons sont obligés, malgré-eux, d'emprunter en toute insécurité cette portion de « pseudo » piste cyclable, non protégée du flux routier, afin d'atteindre l'un des deux arrêts de bus.

Cette portion de départementale, sens « descendant », est soumise à un flux de véhicules en constante augmentation avec la présence de poids-lourds à fort tonnage.

Le recensement effectué en septembre 2016, pour la société Soméca « carrière de Tourris », a comptabilisé un flux de 13900 Véhicules / jour dont 550 Poids lourds / jour sur la D46 Route des Favières.

Il est très fréquent que des infractions et incivilités routières soient constatées. Ce tronçon est particulièrement accidentogène.

Devant ce constat de mise en danger des personnes, la décision d'un aménagement routier est devenue prioritaire :

- ✓ *Aménager, la portion concernée de la « pseudo » piste cyclable descendante, en un « trottoir sécurisé avec bordures de protection »*
- ✓ *Matérialiser au sol un passage piétonnier sur la Départementale 46 Route des Favières. Ce passage permettra aux usagers des bus N° 55, AB121 et/ou Scolaires TL09, VA01 du réseau Mistral, de traverser la D46 en toute sécurité.*

Aménagements existants sur le secteur concerné :

Les accès aux deux arrêts de bus « UBA », sens montant et descendant, sont accessibles par deux passages piétonniers sécurisant la traversée de la Départementale 46.

A partir du N° 597 Route des Favières, l'accès à l'arrêt de bus « UBA » est sécurisé par un trottoir avec bordures de protection (Plan d'implantation annexé).

- ✓ Sur cette portion de route, aucun tracé de piste cyclable n'est matérialisé.

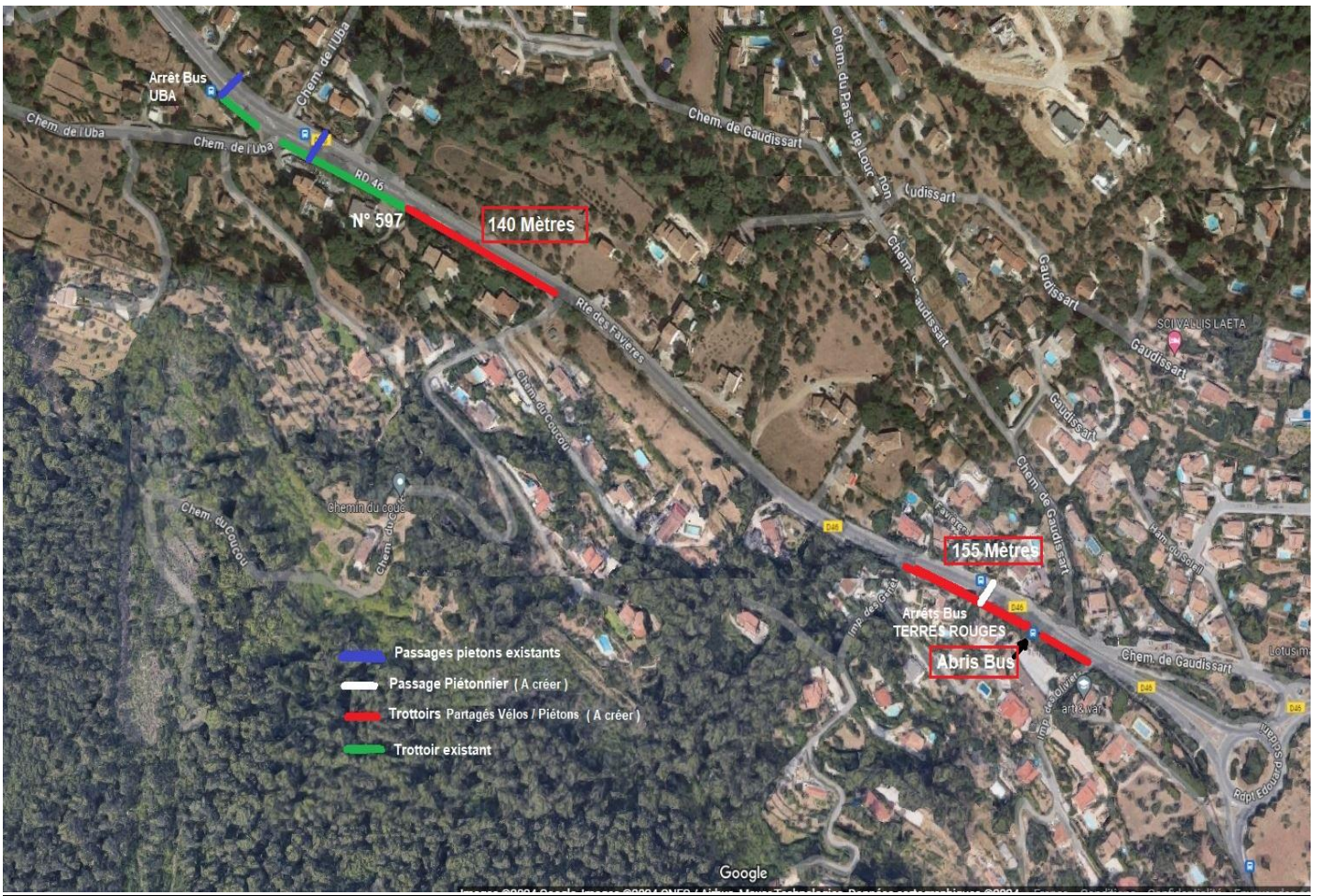
Demands :

- *Création, sens descendant, d'un « trottoir piétonnier sécurisé » avec bordures de 140 Mètres de long sur la D46 en lieu et place de la piste cyclable non utilisée, à partir du N° 597 Route des Favières jusqu'à l'accès au « Chemin du Coucou ».*
- *Création, sens descendant, d'un « trottoir piétonnier sécurisé » avec bordures de 155 Mètres de long sur la D46 en lieu et place de la piste cyclable non utilisée, à partir de l'Impasse des Genêts jusqu'à l'Impasse des Oliviers.*
- *Marquage au sol d'un passage piétonnier au niveau de l'arrêt de bus « Terres Rouges » D46 sens montant vers le Col des Chênes.*
- *Lutte « soutenue » contre les incivilités routières.*
- *Lutte contre la pollution sonore zones « rouges » supérieures à 55 dB de jour et 50 dB de nuit (Carte du bruit jointe).*

Questions :

- *Qu'en est-il du projet d'aménagement sécuritaire de la piste cyclable sens montant ?*
- *Qu'en est-il du projet d'aménagement de la voie de contournement du Mont Faron ?*

Plan d'implantation des demandes :



Cartographies de Bruit Stratégique d'échéance 4 par MTPM



II. Sécurité Routière de la D46 Route de Dardennes :

L'aménagement de la D46 Route de Dardennes, de la Zone Commerciale de la Ripelle au Col des Chênes devient incontournable. (Demandé en : AG 09/2018 - AG 06/2019 – AG 10/2021 - AG 09/2022 – AG 10/2023 - AG 10/2024).

Constats :

- ✓ Les vitesses excessives, le non-respect des interdictions de doubler, les rodéos motos, les flux croissants de poids-lourds et des véhicules sans permis (leur vitesse lente 40km/h, incite au dépassement dangereux des deux roues et autres véhicules), augmentent l'insécurité des Habitants et des Cyclistes circulant sur la Départementale 46 « Route de Dardennes ».
- ✓ Les piétons sont obligés, malgré-eux, d'emprunter en toute insécurité les bas-côtés non stabilisés et non protégés du flux routier, afin d'atteindre l'un des deux arrêts de bus.
« L'insécurité des Personnes et des Cyclistes est mise en avant ».
- ✓ Le recensement effectué en septembre 2016, pour la société Soméca « carrière de Tourris », a comptabilisé un flux de 13650 Véhicules / jour dont 350 Poids lourds / jour sur la D46 Route de Dardennes. Ce flux est en constante augmentation et deviendra plus important si le projet de la mise en service de la voie de contournement du Mont Faron se finalise.

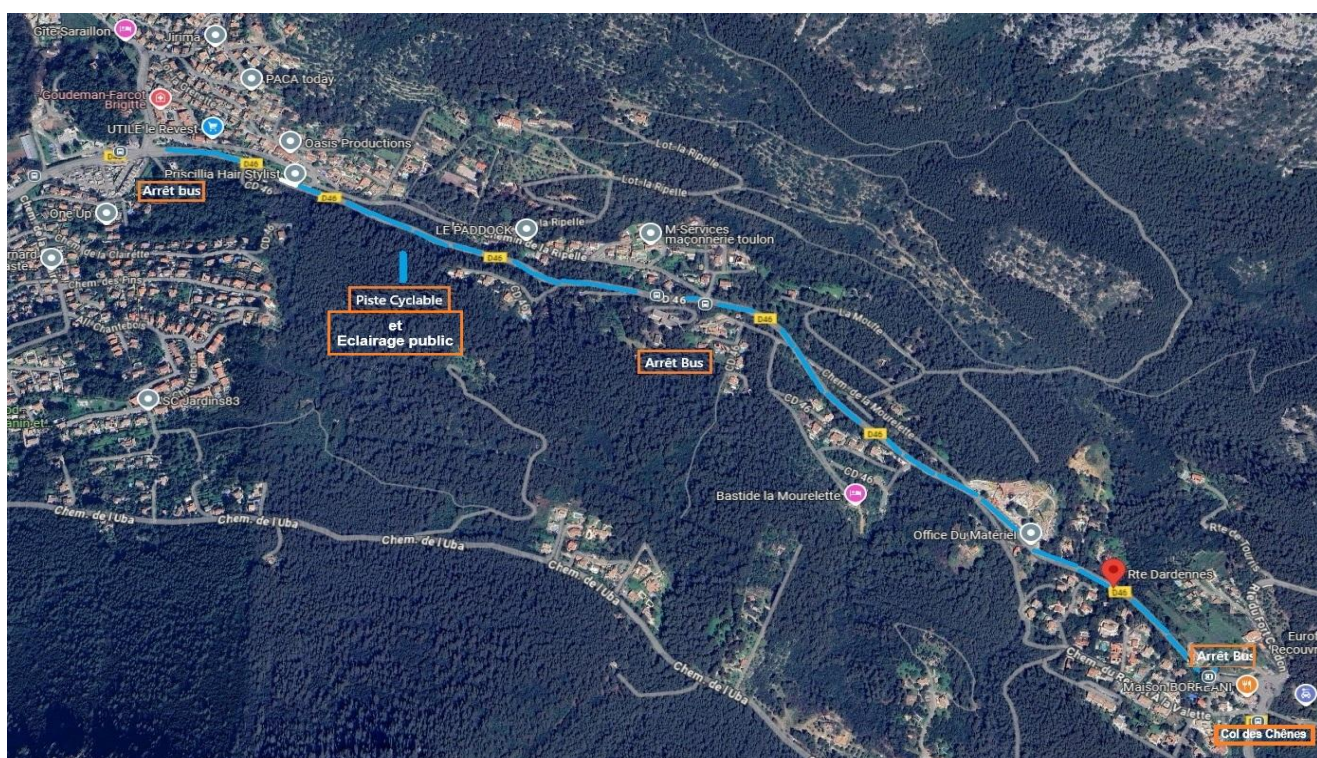
Demandes :

- Aménagement sécuritaire de la Départementale.
- Création d'une piste cyclable partagée sens montant (Dardennes vers Le Col des chênes).
- Installation d'un éclairage public sur la totalité de la D46 Route de Dardennes.
- Lutte contre la pollution sonore zones « rouges » supérieures à 55 dB de jour et 50 dB de nuit (Carte du bruit jointe).

Question :

- Qu'en est-il du projet d'aménagement de la voie de contournement du Mont Faron ?

Plan d'implantation des demandes :



III. Quartiers de Gaudissart, St Honorât, Le Pas du Louchon et Vallon de la Sorbière :

Suite à la réunion du 24 octobre 2022 des deux Antennes métropolitaines Toulonnaise et Valettoise, aucune action n'a été menée à son terme concernant :

- ✓ La remise en état du réseau pluvial.
- ✓ Le curage du Gaudissart.

Question :

- Qu'en est-il du projet de réalisation d'un réseau d'assainissement pour ces Quartiers ?

Demandes :

- Curage des fossés, écoulement des Eaux Pluviales. « *Toulon & La Valette-Du-Var* »

Demandes concernant « La Valette-du-Var »

IV. Surveillance et aménagements du rond-point du « Cimetière des Argériès » :

Ce lieu de collecte d'ordures ménagères et de tri sélectif est « une poubelle à ciel ouvert ». Certaines personnes font preuve d'incivisme persistant.

Demandes :

- Mise en place de caméras de « vidéo surveillance ».

Questions :

- Quand sera effective la mise en service du cimetière des « Argériès » ?
- Quels travaux de renforcement de la « sécurité routière » et d'aménagement des ilots du rond-point sont prévus ?



V. Ecoulement des Eaux Pluviales « Route de Tourris » :

La canalisation souterraine des Eaux Pluviales est à remettre en état. Elle occasionne des débordements sur la Route de Tourris au niveau du N° 1974 (Centre Aéré Jean Gravan) ainsi que dans la propriété privée sis au N° 1977.

Demandes :

- Réaménagement du fossé et du regard de collecte des eaux pluviales ainsi que la traversée souterraine de la Route de Tourris, via la propriété privée située en contre bas.
- Réaménagement de l'écoulement et de la sortie des eaux pluviales de la propriété privée sis au N°1977.
- Le raccordement au collecteur existant sur le Chemin communal. (Frères de Plymouth).

VI. Surveillance et aménagement du rond-point au 1-7 Route du Fort Coudon :

- ✓ Les dépôts sauvages sur les pentes du Coudon, classé « Natura 2000 » sont toujours d'actualités. Malgré l'élan de solidarité « Opération Coudon Propre », la présence de gravats et de détritiques en tous genres, dont des « Déchets Amiantés » sont toujours déposés.
- ✓ Dans l'îlot central du rond-point, la plateforme qui supporte le container des ordures ménagères et les tris sélectifs est difficile d'accès.

Demandes :

- Réaménagement de l'accessibilité aux « Tris Sélectifs et Container d'Ordures Ménagères ».

Question :

- Qu'en est-il du projet de la mise en place d'une caméra de « vidéo surveillance » au carrefour de la Route du Fort Coudon ?

VII. Dégradation du revêtement bitumeux de la Route de Tourris :

Constat a été fait par les Riverains et la Marine Nationale, qu'une grande partie du bitume de la Route de Tourris c'est fortement dégradé (fissures, nids de poules).

Les derniers travaux de remise en état « Partiels » du revêtement de la chaussée ont été exécutés en 2022.

Demande :

- Remise en état de la Route de Tourris.

Question :

- Qu'en est-il du projet de création d'un « protocole d'accord » d'entretien de la Route de Tourris avec la Soméca ?

VIII. Sécurité des randonneurs « Départementale 446 » :

Le nombre de randonneurs et de joggeurs étant en constante augmentation sur cette portion de la D 446, la création d'une piste pédestre de 200m côté gauche de la chaussée, à partir du N° 1080 jusqu'au N° 1350 est à créer afin d'assurer la sécurité des Personnes.

Demande :

- *Création d'une piste pédestre sécurisée en revêtement stabilisé non bitumeux avec bordures de protection bétonnées.*

Plan d'implantation de la demande :



IX. Questions Diverses :

REUNION PUBLIQUE

Listes des Personnalités présentes à la Réunion Publique du Jeudi 09/10/2025

LA VALETTE-DU-VAR	
Mr Thierry ALBERTINI - Maire de la Valette-du-Var - Vice-président du conseil départemental du Var - Vice-président métropolitain TPM	Présent
Mr Roland TMIM – 1 ^{er} Adjoint au Maire de La Valette du Var – Cimetière / Etat civil	Excusé
Mr Bernard ROUX - Adjoint – Finances / Suivi des compétences transférées à la Métropole / Système d'informations	Présent
Mr Jean-Marc LUCIANI – Adjoint – Sécurité / Prévention	Présent
Mme Roselyne MOULARD Conseillère Municipale déléguée - Vie des quartiers	Présente
Mme Virginie BRISSY Conseillère Municipale Associée – Vie des quartiers	Présente
Mme Miriam BOISSERANC-FRADIN Directrice du centre technique municipal	Excusée
Police Municipale Valettoise	Présent
TOULON	
Mme Manon FORTIAS Conseillère Départementale du Var – Conseillère Municipal	Excusée
Mme Geneviève LEVY Adjointe - Vie Associative	Excusée
Mme Pascale JANVIER Adjointe - Démocratie participative / CIL / Solidarité	Excusée
Mr Luc DE SAINT SERNIN Adjoint – Travaux / Voiries	Excusé
Mr Amaury CHARRETON Adjoint – Ville Intelligente / Eclairage Public	Excusé
Mme Rachel ROUSSEL Conseillère Municipale	Présente
Mr Bertrand SEVIN – Technicien Mairie de Toulon / Relation avec les CIL	Excusé
LE REVEST-LES-EAUX	
Mr Ange MUSSO - Maire du Revest les Eaux – Vice-président Métropole TPM	Excusé

Le Président du CIL des Favières

Mesdames, Messieurs les Elus et Intervenants,

Le CIL Intercommunal des Favières et Lieux-Dits Environnants se félicite de votre présence, cela démontre toute l'importance que vous portez à la démocratie participative et à la communication. Je tiens à remercier tout particulièrement de leur présence :

- Monsieur le Maire de La Valette Du var, Vice-président du Conseil départemental du Var, Vice-président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,
- Madame la Conseillère Municipale chargée des CIL Valettois et de la démocratie participative,
- Mesdames et Messieurs les Elus Municipaux Valettois,
- La Police Municipale de La Valette-Du-Var.

Veuillez excuser les Elus Toulonnais de leurs absences ils sont en « période pré-électorale ».

Je déclare la Rencontre Publique 2025 ouverte.

Début : 18H00

C/R DE LA REUNION PUBLIQUE DU JEUDI 09 OCTOBRE 2025

Le Président

Monsieur le Maire de La Valette-du-Var, Mesdames et Messieurs les élus valettois,

Je vous remercie de votre participation à cette « Réunion Publique ». J'avais l'espoir que les Agents Territoriaux Toulonnais seraient présents, mais il n'en est rien. De cette absence, il nous sera difficile de répondre aux questions concernant les quartiers Toulonnais et les aménagements sécuritaires de la D46, des Routes « des Favières » et « de Dardennes ».

Les Elus de la Valette nous donnerons des réponses et des propositions constructives, je l'espère.

La première des demandes concerne la sécurité des personnes, le bruit sur la départementale 46 :

- Créations de trottoirs.
- Projet d'aménagement de la piste cyclable montante jusqu'au col des Chênes.

Mr Le Maire

J'ai entendu la remarque, faite en fin d'Assemblée Générale, par ce Monsieur, Résident Toulonnais, sis le chemin de La Caladette concernant l'insécurité, le bruit et les incivilités routières. Une piste cyclable avec bordure ralentit théoriquement les véhicules sauf si les chauffards se permettent de doubler sur les lignes blanches avec des vitesses très élevées. La voie est moins large, c'est encore plus dangereux, on est sur un problème assez général parce qu'il suffit que vous fassiez quelques giratoires et vous vous apercevez que c'est compliqué et dangereux.

A titre d'exemple, ce soir, dans le giratoire Edouard Soldani, un véhicule m'a forcé la priorité et je l'ai un peu obligé à freiner, du coup ce monsieur ça ne lui a pas plu et il m'a suivi pendant un certain temps pour essayer de m'intimider. On en vient vraiment à cela, c'est la jungle.

Donc nous au niveau de la ville et au niveau de la Police Municipale, sur les voies qui vous concerne, on a contrôlé énormément de camions ces derniers temps et il y a eu beaucoup de procès-verbaux qui ont été dressés, on a eu même des mises en fourrières de motos. Le but ce n'est pas de plaire à quelqu'un, le but c'est que vous puissiez circuler avec le moins de danger possible tout en sachant que les camions, les véhicules et les deux roues sont générateurs de dangers routiers.

Nous avons fait beaucoup de contrôles, en semaine et le dimanche matin, nous faisons des points fixes pour éviter les Rodéos. Leur destination est la carrière de Tourris. Ces incivilités commencent un peu à se calmer malgré le fait qu'on ne peut pas non plus être présent tout le temps.

Nous le faisons à notre niveau, cher Monsieur, on le fait au niveau de nos moyens, la Police Nationale travaille avec nous aussi. Nous avons demandé la possibilité d'avoir un radar de tronçon à la préfecture du var, il n'y a pas eu de suite à notre demande. C'est vrai qu'on aimerait bien avoir un peu plus d'aide de la part de la Police Nationale pour nous aider à essayer d'éradiquer cette problématique.

Au niveau des incivilités, on a eu de gros problèmes, jusqu'à présent on faisait tous les vendredis soir d'été une guinguette familiale, on va dire « sympa, bon enfant », la musique de guinguette où les gens de tous âges viennent danser, s'amuser. Cette année dès la deuxième soirée, on a eu 200 à 250 mineurs qui arrivaient par le bus de Toulon et d'un peu partout et surtout de quelques quartiers de Toulon un peu chauds. Ils sont venus pour, passez-moi l'expression, « foutre le bordel » et ils se contactaient par un message sur les réseaux sociaux.

Deux solutions se sont posées à moi, soit je disais c'est trop dangereux on arrête tout, à ce moment-là on leur donne raison. J'ai pris la décision de déclencher le « Plan Orsec », donc j'ai insisté auprès de la préfecture, j'ai été entendu et pendant trois vendredis nous avons eu le renfort d'une compagnie de CRS. Ils étaient situés à l'arrêt du bus et chaque fois que les délinquants voulaient descendre, ils les faisaient remonter. Nous avons réussi à dissuader ces faiseurs de troubles de venir se rassembler à La Valette. Ils sont allés au Pradet, ils sont allés à Carqueiranne malheureusement se sont des mineurs de 14 - 15 ans.

Où sont les parents ? Je n'en sais rien, absent certainement, il y a quand même un phénomène qui n'existait pas au préalable, après les années 2020 voire 2021-22 ce phénomène commence à s'intensifier.

On va encore augmenter le nombre de policiers municipaux mais aujourd'hui j'en ai 20, on va en avoir 23 donc ça permettra d'être présent sur le terrain jusqu'à 2h du matin toute l'année et 3h l'été. On est vraiment face à une problématique qui se généralise. On souffre non pas de l'insécurité mais de la difficulté qu'on a, aujourd'hui, à maintenir une sécurité importante. Nous sommes tous conscient de ça, on y travaille avec nos moyens on demande le concours de l'État avec la police nationale, ils le font. On va avoir des policiers nationaux dans le poste de la police municipale et à la future mairie annexe de « la Coupiane » de façon à ce que vous puissiez avoir une aide au dépôt de plaintes. Malheureusement la sécurité c'est régalien et la police municipale est limitée dans ses actions.

Si on voit une voiture avec quelqu'un à l'intérieur qui nous paraît bizarre, la police municipale n'a pas le droit d'intervenir, de contrôler l'identité. Seule la police nationale a le droit de le faire. Nous le pouvons si la personne est en infraction donc il y a des limites à nos possibilités. Nos policiers municipaux sont dotés de voitures, de motos, de vélos, ils sont armés parce qu'il le faut. Malheureusement aujourd'hui, les policiers sont souvent, eux aussi, la cible. Le respect de l'uniforme n'existe plus. Dans votre quartier il y a le côté sensible des camions de la carrière qui font l'objet de contrôle fréquent et les rodéos des deux roues que nous n'avons pas complètement éradiquer mais il y en a beaucoup moins. Quand nous avons effectué les premiers contrôles il y en avait 200 voire 250 pour faire leur rodéo, il y avait eu même des refus d'obtempérer. Monsieur, j'ai bien compris quel était l'objet de vos propos, mais il ne faut pas vous mettre en danger pour aller faire une action sur le terrain mais ce qu'il faut c'est peut-être qu'on soit tous solidaire pour pouvoir justement demander des moyens supplémentaires sachant qu'aujourd'hui on va les demander.

Nous avons sur La Valette le groupement de gendarmerie départementale ils ne peuvent pas agir sur la Valette, ils peuvent agir sur la Farlède mais nous, la Valette, nous sommes en « zone police ». Je pensais que même en gardant la zone police si demain on veut faire, par exemple, un barrage routier important pour les deux roues et autre.

- Pourquoi on ne peut pas avoir l'aide de la gendarmerie ?
- Pourquoi ne pourrait-on pas faire une action commune ?

J'ai posé les questions au ministre de l'Intérieur. Problème, c'est que le temps que je lui demande, c'était un autre qui était en place et le temps qu'il me réponde, c'était encore un autre qui était en place. Finalement on s'adresse au maire pour que lui il essaie de trouver des solutions, quelquefois pour des sujets sur lesquels on a strictement aucun pouvoir, mais on essaie toujours de satisfaire au mieux la demande mais ce n'est pas si simple.

Je voulais vous dire ça en préambule, Mr Bernard Roux Adjoint chargé des travaux et des finances en mairie, va vous parler de la sécurisation piétonne de la CD 46 côté Valette, le côté Toulon sera aussi évoqué.

A Toulon il y a un principe qui a été établi, pendant la période dite de réserve électorale la ville de Toulon ne participe plus aux réunions de CIL. Je pense, que je sois candidat aux élections ou pas, je suis maire jusqu'au 15 mars, donc il me semble normal qu'on assiste aux réunions de façon à trouver des solutions ou essayer de trouver des solutions afin de vous apporter des réponses à vos questionnements. C'est mon avis personnel, après je ne critique pas les uns et les autres.

Le Président

J'ai une réunion avec Monsieur le Sénateur Bonus, je lui ai donné le dossier complet sur la D46, nous verrons bien quel en sera la finalité. La ville de La Valette a fait ce qu'elle a pu, vous avez écrit à Mr le Préfet, sans retour positif, nous sommes au bout du bout. On s'aperçoit que même au niveau des antennes métropolitaines la communication circule mal, alors les Résidents ne comprennent pas. Pour exemple au quartier Gaudissart, pour changer une lampe d'un lampadaire c'est compliqué parce que d'un côté du chemin c'est la Valette de l'autre c'est Toulon.

Mr Le Maire

On dit ce n'est pas la Valette, ce n'est pas Toulon, parce que la métropole devrait être pour chacun d'entre nous quelque chose qui nous apporte un plus, théoriquement dans une métropole il y a des pôles par exemple, chez nous il y a une antenne par ville. Nous devrions avoir un « Pôle Central », un à l'Ouest, un à l'Est, ça veut dire que quand on dépend du pôle central, s'il y a une ampoule à changer, le pôle central de la métropole la change.

Seulement, il y a l'antenne de La Valette, l'antenne de Toulon et Toulon le Revest, l'antenne de la Garde. Toutes ces antennes dépendent de la Métropole mais elles sont indépendantes, elles ont leur propre budget. Enfin c'est compliqué aujourd'hui, à un moment donné on se dit voilà est-ce qu'on veut travailler ensemble

Le Président

Chaque année un accident ou un incident se produit sur cette D46, il va falloir que la Préfecture s'implique et nous aide à trouver une solution. J'ai un grand espoir sur l'aménagement de cette piste cyclable sécurisée. Plusieurs solutions peuvent être envisagées :

- La mise en place d'une bordure haute bétonnée en limite de cette piste cyclable, toutefois cela peut occasionner des difficultés de roulage « véhicules très lents » et par conséquence les chauffards pourront toujours doubler sur la ligne continue. (Cet aménagement routier ne résoudra pas les problèmes de sécurité).
- La mise en place d'une bordure centrale haute, « similaire à celle devant la déchetterie de La Valette du Var », sur le tronçon de la D46 partant de la sortie du chemin de La Caladette « étude de l'aménagement de l'interception à réaliser » au Rond-Point du Col des Chênes.
- La mise en place d'une bordure légère côté chaussée « à déterminer » afin de matérialiser la piste cyclable montante. Cela permettra aux véhicules lents de s'écarter légèrement sur leur droite afin de faciliter la circulation routière.

Cette proposition aura une forte incidence sur les incivilités routières car les chauffards ne pourront plus se déporter et doubler en dehors de la chaussée à cause du parapet central.

- Une limitation de vitesse à 50Km/H pour tous véhicules est à réfléchir.

Cette étude doit intégrer la sortie du chemin de la Caladette, le flux routier montant, la piste cyclable ainsi que quelques places de stationnement de véhicules aux N° 1216, N°1010 et N°915.

L'aménagement, sur la D46, de l'accès au chemin de la Caladette permettra, aux Riverains de s'engager sur la Départementale en toute sécurité et bénéficie secondaire, de ralentir la vitesse du flux des véhicules et d'empêcher les dépassements sur la ligne blanche dans ce virage très large et sans visibilité directe et de diminuer le bruit.

Mr Le Maire

La piste cyclable va partir du rond-point Soldani, il faut aussi qu'on arrive à trouver un moyen pour que les diverses pistes cyclables soient en continue, ceux qu'ils font du vélo le savent bien.

Monsieur le préfet nous a bien écrit que la CD 46 était « accidentogène » et qu'une étude devait être effectuée. Rien n'a été entrepris depuis. Je vais prendre rendez-vous avec le nouveau Préfet, il très axé sécurité. Nous irons, avec le Président du CIL lui expliquer, les incivilités, l'insécurité et les nuisances sonores constatées sur la D46 ainsi que les propositions d'aménagements sécuritaires de cette départementale.

Mr Bernard Roux

L'idée c'est d'aménager la piste cyclable existante comme celle qui va vers la Bigue « entre deux mètres et deux mètres cinquante de large ». Elle partirait du rond-point Soldani au rond-point du col des Chênes sur 1,6 Km, de ce fait on va réduire très légèrement la voie sans conséquence sur le flux routier existant. Côté opposé de la D46, il est demandé par le CIL de faire un petit trottoir afin de sécuriser les piétons allant aux arrêts de bus. L'aménagement est pour les vélos qui montent ceux qui descendent n'ont pas besoin d'aménagements particuliers, ils vont suffisamment vite et donc il n'y a pas de problème. Ce sont essentiellement pour les vélos qui viennent de Soldani et qui montent. Le problème c'est le coût. Il n'a pas été décidé entre la métropole et le département qui va financer.

Pour l'instant on est en pleine discussion et en attente de décision. Il serait souhaitable que les Villes et la Préfecture appuient le projet afin qu'on puisse le réaliser dans un temps raisonnable.

Concernant l'éclairage public, j'ai constaté que majoritairement les poteaux étaient côté Toulon mais il y a des zones d'ombres. Le problème c'est la concertation, nous avons des idées mais en face il n'y a pas d'interlocuteur à l'écoute.

Mr Le Maire

Parlons maintenant de l'assainissement, parce que je sais que ça vous tient à cœur. Ayant les fonctions de délégué à l'assainissement et de l'eau de la métropole, j'ai fait faire une étude sur plusieurs scénarios.

L'assainissement, il faut aller le chercher très bas, il faut aller le chercher le long du CD46, soit il monte par le Chemin de Gaudissart, soit il monte à l'intérieur, soit il monte par le pas de Louchon et après quand il arrive là on peut aller jusqu'à proximité de l'usine électrique. Ça c'est le premier tronçon il y a environ 35 habitations. Le deuxième il y en a environ 32 habitations, le troisième, en haut, 28 habitations. Pour la partie « Pas de Louchon » environ 20 habitations. Nous sommes sur 100 à 150 habitations qui peuvent être à proximité du réseau. Le coût est à peu près d'un million cinq à deux millions d'Euros Pour le premier, c'est un million

d'Euros pour le deuxième et 500000 Euros et 2 fois 800000 Euros pour le troisième donc ça fait environ 4 millions d'Euros pour faire le réseau principal.

On peut commencer déjà à y travailler sachant qu'après il y a une autre problématique c'est que demain ayant accès au réseau principal, vous avez l'obligation de vous y raccorder dans un délai de 2 ans. Ça veut dire que les ouvrages de raccordements privés au réseau public sont à la charge du propriétaire et ça a un coût non négligeable.

Les anciennes fosses septiques doivent être mises hors service. Les travaux de branchement particulier coûtent moyen de 3000 € par propriétaire et la participation à l'assainissement collectif c'est 18 € par mètre carré. C'est une facture à payer au moment du raccordement.

Pour exemple une maison de 100 mètres carrés, 1800 €. En plus sur la facture d'eau, va se rajouter 2,20 Euros le mètre cube. Il faut prendre tous ces coûts en compte en sachant que le coût du réseau d'assainissement va se répercuter sur la facture, puisque c'est un budget annexe.

Il faut vraiment réfléchir au fait qu'aujourd'hui vous avez un assainissement non collectif d'épuration et demain il y aura toutes ces obligations.

Une réflexion doit être menée sur le rapport entre le coût des travaux et le coût de votre assainissement actuel (vieillesse, échange de fosse etc...).

Autre problème sur votre secteur, la pente, vous me direz c'est bien c'est gravitaire mais pour les antennes de côté il va falloir des pompes de relevage.

Pour l'instant on fait des études de conception du réseau d'assainissement, une concertation avec les Résidents doit être menée, oui bien sûr, là pour l'instant on fait des études, des études de secteur. Une fois qu'on aura finalisé et qu'on sera en capacité de vous proposer une première tranche, on rencontrera toutes les personnes susceptibles de se raccorder. Je voudrais donc que ce soit vous qui décidiez aussi, comme vous n'êtes pas dans l'obligation de vous raccorder. La métropole fait les réseaux ensuite le raccordement sera à votre charge.

Depuis longtemps on demande de faire une étude. J'étudie le bon et le mauvais côté des choses.

Il y a d'une part les travaux mais aussi quand on va ouvrir « Saint-Honorat » pendant des semaines il y aura plus de circulation possible. Il y aura des problèmes pour rentrer chez soi.

Donc par conséquence, je vais faire une étude plus affinée sur la première partie et on va consulter les Résidents.

Le réseau d'assainissement ne résoudra pas celui du pluvial, se sont deux réseaux totalement séparés. Votre fosse septique au bout d'un moment il faut la changer. Donc les frais d'entretien ou d'échange de la fosse septique sont beaucoup plus chers sur le long terme. Se raccorder une bonne fois pour toute et être tranquille ce sera à vous de décider.

Vous avez des durées de travaux sur six mois sur St Honorat où des tronçons de circulation alternée seront nécessaires. C'est très compliqué, ce n'est pas un endroit facile d'accès du fait de la faible largeur des chemins routiers.

Un Résident Valettois

Juste une dernière question en termes d'échéance et de consultation du quartier, quelle échéance vous estimez par rapport à aujourd'hui.

Mr Le Maire

On a fait l'avant-projet, donc après si vous voulez le premier tronçon ça peut se faire assez rapidement. La consultation publique peut se faire par le biais du CIL, je vous donnerai des éléments sur le premier tronçon, le coût, la durée des travaux. Il faudra qu'on calcule les distances de raccordement.

Le premier tronçon dessert à peu près une quarantaine de villas. Donc il faut voir si un million d'Euros pour une quarantaine de Villas, si ça vaut le coup. Le coût de votre raccordement par rapport à ce que vous payez aujourd'hui ou même un amortissement du coup d'une fosse et l'assainissement que vous ne payez pas aujourd'hui.

Il y a été formulé des demandes pour savoir comment on peut se raccorder. Je vous donne la réalité des choses et après on y réfléchit et on se concert. Je pourrais vous dire allez-vous raccorder tout va bien, ce n'est rien du tout, vous ne paierez pas grand-chose, ce n'est pas cher et c'est super. Mais c'est faux, la réalité elle est là, la réalité du temps des travaux, la dureté des chiffres du raccordement, malheureusement on est tous soumis à la réalité. L'assainissement a bien évolué, il y a même des microstations qui vous permettent d'arroser le jardin.

Une Résidente Toulonnaise

Dans mon quartier « La Mourelle » CD46 Route de Dardennes.

Nous n'avons pas d'assainissement, pas d'eau de la ville, même la « Résidence Solidaire des Favières » est sur fosse septique. Pourtant à la Ripelle ils ont l'assainissement et l'eau de la ville.

Le Président

Monsieur le Maire, nous allons changer de quartier, on va parler du cimetière des « Argélas »

Mr Le Maire

- Il y a plus de place libre dans le cimetière de La Valette et on ne pouvait plus acheter des concessions.

Deux solutions s'imposaient à nous :

- Soit on l'agrandissait à l'extérieur, mais nous avons très peu d'espace libre
- Soit à l'intérieur, on ne pouvait pas.
- Soit un cimetière délocalisé sur « La Chaberte ».

La décision municipale a été de construire un cimetière à « La Chaberte », malheureusement depuis 1999 il a servi d'entrepôt.

Aujourd'hui son aménagement a été décidé, Il y a 3 à 4 mois de travaux. Son ouverture sera effective courant le premier semestre 2026. Sa particularité est qu'il n'y aura plus de concession perpétuelle mais du trentenaire renouvelable et un colombarium. Ce cimetière n'aura pas d'impact important pour les Résidents.

Le réaménagement routier du rond-point sera effectué, son arrêt bus a été aménagé pour le « PMR

Le Président

Je voudrais revenir juste sur un point avec Monsieur Roux, sur la création d'un point de regroupement protégé des collectes des ordures ménagères au Pas de Luchon.

Mr Bernard Roux

C'est dans les projets, il consistera en un regroupement des poubelles des Résidents de ce quartier. Nous avons un projet de réaliser un point d'apport volontaire, à l'entrée du pas de Luchon et aussi le tri sélectif « ordures ménagères, plastiques, verres et les cartons. Concernant les ordures ménagères, « bacs de surface », elles seront verrouillées pour que les sangliers ne puissent pas les renverser. Je vais organiser une petite visite, sur site, avec les habitants pour leur monter le projet.

Le gros avantage, c'est que « Veolia » quand il collecte les déchets par la benne à ordures, au lieu de faire du « porte à porte », il collectera uniquement sur cette surface dédiée.

Un Habitant Valettois

J'habite impasse Ciambellotti et des camions de 30 tonnes passent dans le chemin communal, très étroit, et détériore ma clôture. Le passage est limité à 15 tonnes mais les camions qui vont alimenter le chantier demandent l'autorisation à la Police Municipale de circuler sur ce chemin avec des 30 Tonnes. C'est le double de ce qui est autorisé. On va avoir du mal à faire face à ce problème.

Mr Jean-Marc Luciani

La demande d'autorisation de passage pour les camions de 30 tonnes a bien été signée. Toutefois concernant votre constat de fissures dû au passage des camions à forts tonnages, il est écrit en bas de page de l'autorisation que les entreprises sont responsables des dégâts occasionnés. Mettez-vous en relation avec notre service juridique. Je mettrai au courant la Responsable du service de votre affaire mais par contre je vais demander que pour les constructions à venir dans des endroits de ce type-là, qu'on soit vigilant sur le tonnage.

Un Habitant Valettois

Est-il possible de remettre en cause cette demande dès demain.

Mr Jean-Marc Luciani

Je regarde cela de prêt dès demain. Mais dès à présent, prenez rendez-vous avec la Police Municipale pour qu'on puisse travailler ensemble sur les autorisations de tonnage concernant votre « chemin Ciambellotti » et sur les responsabilités de l'entreprise.

Mme Rachel Roussel

Je constate qu'il y a plein de demandes concernant l'aire Toulonnaise, mais je n'ai pas de pouvoir décisionnaire, mais je suis élu sur TPM et je fais partie de la « commission inondation » j'ai juste une information à vous donner.

Il y a une cartographie qui est faite au niveau de TPM et en fonction d'où vous habitez vous pouvez faire appel au service de TPM, si vous avez des inondations récurrentes par rapport à votre habitation, TPM fera venir un technicien qui verra les aménagements qui sont possibles et que vous pouvez effectuer pour ne plus subir ce genre d'innovation récurrente. Les frais qui pourraient en découler, pour faire des aménagements, peuvent être pris en charge à hauteur de 80 à 100 %. Je crois qu'il ne faut pas hésiter à faire une demande, évidemment il faut que vous soyez cartographiée « zone inondable ».

Le Président

Nous allons passer au sujet de l'écoulement des eaux pluviales sur la route de Tourris au niveau du Centre Aéré « Jean Gravrand »

Mr Bernard Roux

Nous allons réaliser une étude de faisabilité avec le service de l'antenne de métropole de La Valette du Var. Je vais les contacter et voir si on peut aller sur place dans la semaine. Concernant les travaux, ils pourront être démarrés début de l'année prochaine.

Le Président

Nous allons passer au sujet de l'aménagement de la plateforme du rond-point du Fort Coudon ainsi que la protection des usagers des bus scolaires.

Mr Bernard Roux

Les travaux sont pris en compte et l'étude va être effectuée par l'antenne métropolitaine de La Valette.

Le Président

Nous allons passer au sujet de la mise en place de caméras de surveillance « fixes » sur le secteur de La Chaberte, au Rond-Point du Fort Coudon et des caméras dites « mobiles » sur le Mont Coudon.

Mr Le Maire

Avant de mettre en place les caméras il faut faire la « troisième tranche » de la fibre. Pour les caméras de votre quartier il a fallu mettre la fibre noire. On l'a développé sur tout le territoire de La Valette, coût environ un million d'Euros. Dans un premier temps on tire la fibre et dans un deuxième temps on installe la caméra.

Mr Bernard Roux

Dans la première et deuxième tranche, on a câblé et on a quasiment fini les 50 bâtiments publics de la ville et toutes les caméras.

Pour la troisième tranche, la plus longue, à partir du rond-point « Soldani » jusqu'au « cimetière » des Argélas ». La fibre a été tirée complètement dans les canalisations d'Orange jusqu'au cimetière. Elle va repartir en étoile jusqu'au rond-point du col des chênes, puisque là on met une caméra. La troisième branche c'est sur le rond-point du Fort Coudon et là elle sera installée sur les poteaux d'Orange. Les caméras vont arriver, mon collègue va vous expliquer quel type de caméra.

Mr Jean-Marc Luciani

Donc la fibre va partir du giratoire « Soldani », « chemin des terres rouges », le raccordement et la mise en service pour fin octobre. Concernant le rond-point du « col des chênes » le déploiement sera fait d'ici la fin de l'année. Les caméras sur le giratoire du cimetière des « Argélas » le déploiement de la fibre est effectué mais on attend le raccordement d'Enedis. Raccordement d'ici la fin de l'année. La mise en place de la caméra sera faite en même temps.

Concernant les caméras du rond-point de la « Route du Coudon » c'est plus compliqué, la mise en service ne se fera pas avant septembre 2026.

Pour toutes les autres caméras, d'ici la fin de l'année elles seront toutes en service.

Les « caméras mobiles » c'est une réflexion que nous sommes en train de mener, partout il y a des dépôts sauvages, pour combattre ça il faut mettre des caméras qu'on appelle « nomade ».

On pourra exploiter et mettre des contreventions mais là on est sur un autre domaine.

Mr Bernard Roux

L'intérêt ce n'est pas uniquement la vidéo protection c'est aussi les déchets. On essaye de lutter contre le dépôt sauvage, donc l'idée ce serait de prendre les contrevenants sur le fait et c'est très difficile, donc on va mettre des systèmes de « caméra mobile » par radio 5G. On équipera la montée du Coudon, on enregistre et on constate. C'est bien d'enregistrer le camion qui monte plein mais on ne peut pas lui dresser un PV même s'il repart à vide. Par contre si on le voit s'arrêter en train de décharger tous les déchets, là on peut lui dresser un PV.

Donc on va essayer d'acheter 3 à 4 caméras mobiles et on va les positionner dans la Zone d'Activité Economique (ZAE).

Mr Le Maire

Nous avons été contactés par une société qui a posé ce type de caméra à la Mairie d'Ollioules, ça a été un « fiasco ». On est en train de rechercher un organisme sérieux pour que ça soit des caméras très peu visibles. On ne jette pas les déchets sous la caméra mais on va les jeter 50 m plus loin. Si elles sont dissimulées à ce moment-là, on peut les appréhender. Il faut qu'on trouve le bon produit, on y travaille.

La police Municipale avec l'aide de spécialistes de la Police Nationale nous donne les lieux de passage, les lieux d'arrivée ou de sortie. Pour les cambriolages les bons horaires qui permettent justement à la police de faire leur enquête grâce aux images de la caméra. Dans les locaux de la police municipale on a un agent en permanence derrière le centre de surveillance urbain qui regarde les caméras. Les caméras ne sont pas laissées sans contrôle, elle ne tourne pas dans le vide.

Le Président

Afin de clôturer cette Réunion Publique, je voudrais vous faire part de la proposition de Monsieur le Maire de La Valette-Du-Var, il m'a confirmé qu'il demandera, rapidement, une entrevue avec Monsieur le Préfet. Nous irons, Monsieur Le Maire et moi-même lui exposer vos constats, vos doléances et vos espérances. Nous allons faire le maximum pour la sécurité routière, les nuisances, le bruit et les incivilités constatées sur la D46. Une proposition d'aménagement routier de la D46 Route des Favières lui sera présenté.

La métropole a fait une étude cartographique du bruit sur la Départementale 46, quel en seront les conséquences et les mesures prises. Notre secteur est des plus exposé.

Les Elus Toulonnais ont manqué dans les débats et leur "absence" s'est avérée pénalisante pour les Résidents Toulonnais.

Il est à souligner que les Agents Territoriaux Toulonnais n'ont pas été présents ce soir, malgré qu'ils ne soient pas contraints par les élections municipales de 2026. Leur participation, à la Réunion Publique, aurait été très utile.

Beaucoup de points importants n'ont pu être abordés faute d'interlocuteur.

Certains Résidents Toulonnais se sentent délaissés, oubliés et mis l'écart du fait de la situation géographique de leur « Secteur Périurbain ».

J'adresserai, conformément aux statuts, le compte rendu global de l'AG et de la Réunion Publique uniquement à ceux qui sont à jour de cotisation.

Merci beaucoup de votre participation et d'être venu aussi nombreux.

Je déclare la fin de la réunion publique 2025.

Fin des débats.

19H30

**DOSSIER ASSAINISSEMENT DES SECTEURS GAUDISSERT, SAINT HONORAT,
PAS DE LOUCHON, VALLON DE LA SORBIERE**

Dossier d'étude, en première approche de l'extension du réseau d'assainissement, transmis, en Réunion Publique du jeudi 09 octobre 2025, par Monsieur Le Maire de La Valette-Du-Var à Monsieur le Président du CIL Intercommunal des Favières & Lieux-Dits Environnants.

Pour Diffusion aux Riverains des quartiers concernés.

**SYNTHESE DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES ET DES COÛTS ASSOCIES
AU RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

CIL Favières

Code de la santé publique

L1331-1 : obligation de raccordement dans un délai maximum de 2 ans après mise en service

L1331-4 : les ouvrages privés dans les terrains jusqu'au branchement sont à la charge des propriétaires

L1331-5 : les anciennes fosses septiques et autres installations d'assainissement non collectif doivent être mises hors service à charge des propriétaires

=> travaux en partie privative à prévoir

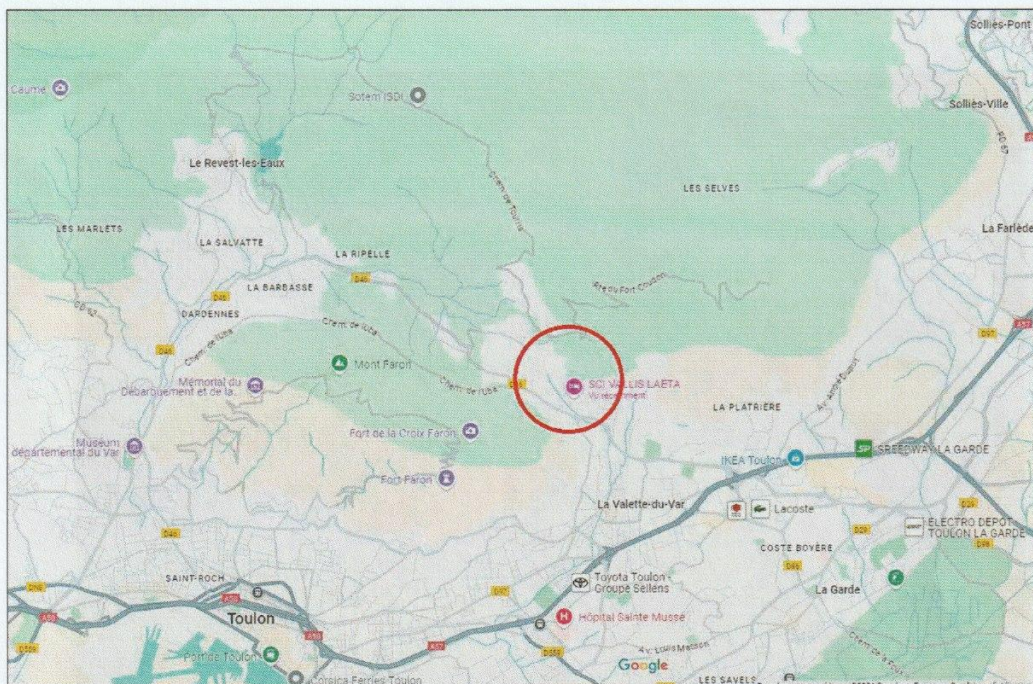
Incidence financière assainissement public

L1331-2 : Travaux de branchements (partie publique) facturés par TPM = estimation moyenne environ 3 000 € / propriétaire

L1331-7 : Participation à l'assainissement collectif (PAC) = 18 € / m² taxe à payer au moment du raccordement
(pour une maison de 100 m² = 1 800 €)

+ Coût du service : 2,20 € TTC / m³ (sur la facture d'eau, soit en moyenne 260 € / an par abonné)

Assainissement du Secteur Gaudissart, Saint Honorat, Pas de Louchon, Vallon de la Sorbière



La présente note a pour objet d'étudier en première approche l'extension du réseau d'assainissement sur le secteur Gaudissart, Saint Honorat, Pas de Louchon, Vallon de la Sorbière sur la commune de la Valette du Var.

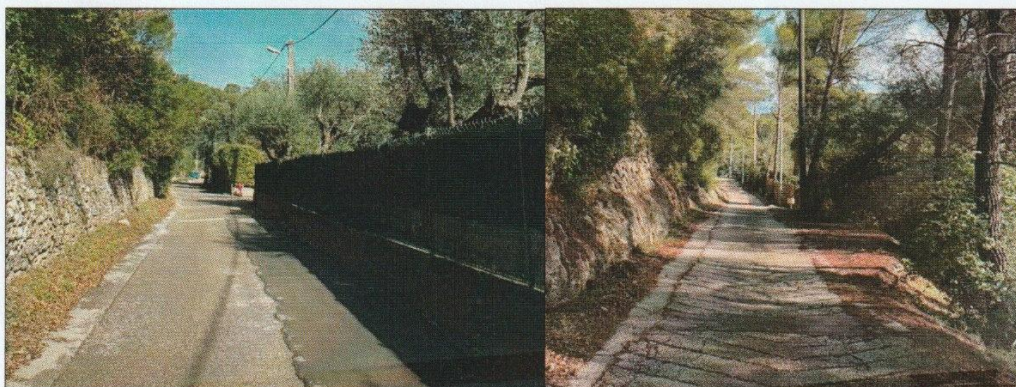
Ce réseau d'assainissement dans sa globalité permettrait la desserte d'un vaste secteur aujourd'hui zoné en installations autonomes entre la route de Tourris au Nord et la RD 46 au sud.

Dans ce cadre, il a été également estimé l'état du réseau d'Adduction d'Eau potable afin de profiter des éventuelles opportunités de travaux.

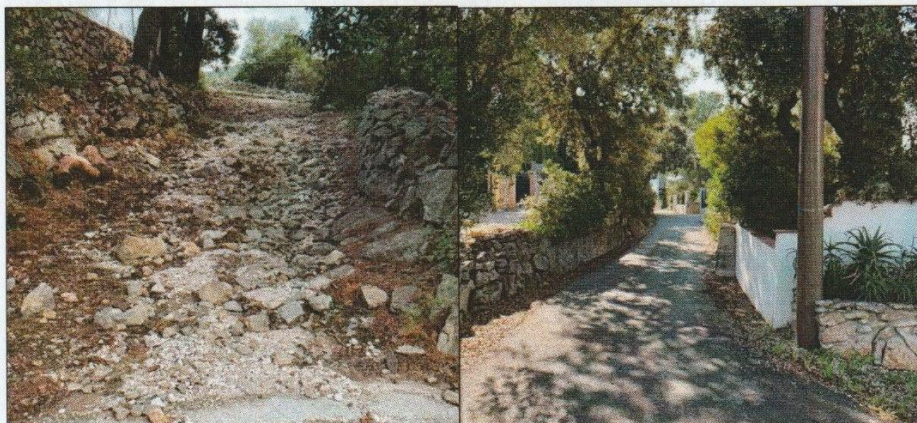
Visite sur site :



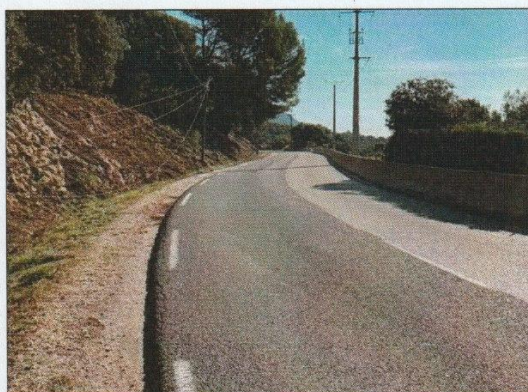
En orange : Voirie relativement étroite (4 à 3 m), revêtue en enrobés en partie basse puis en béton, forte pente au Nord, bordée de nombreuses restanques ou murs ou talus en mauvais états. **Environ 900 m.**



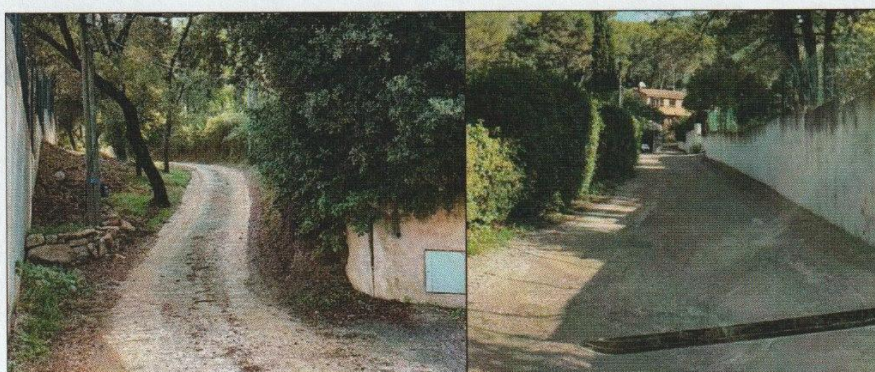
En rouge : Partie inférieure : chemin étroit empierré raviné en forte pente, partie supérieure (jusqu'à la route de Tourris) : voirie de lotissement revêtue en enrobés, mur de clôture / restanques en bon état relatif. **Environ 450 m.**



En bordeaux : Route de Tourris, large, forte circulation, pente raisonnable. **Environ 660 m.**



En vert : Chemin du pas de Louchon. Voirie étroite de l'ordre de 3 m, revêtue en enrobés en partie basse puis en béton, forte pente au Nord, bordée de nombreuses restanques ou murs ou talus en mauvais états **Environ 650 m.**



Enquête Assainissement :

Le secteur est actuellement zoné en assainissement non collectif. Environ **115 habitations pourraient être directement concernées par l'intégralité du projet** détaillé par les 3 secteurs et 1 antenne (vert) ci-après pouvant faire l'objet d'un phasage de réalisation. **Les contrôles effectués sur les installations autonomes mettent en avant environ 80 % d'avis favorables avec ou sans réserve** (sur un total de 103 installations ANC contrôlées, 12 installations non contrôlées) Les zones nouvellement raccordées à l'assainissement collectif sont les zones hachurées :

- Réseau en orange : Environ 35 habitations directement raccordables
- Réseau en rouge : Environ 32 habitations directement raccordables
- Réseau en bordeaux : Environ 28 habitations directement raccordables
- Antenne en vert : environ 20 habitations directement raccordables

A ces chiffres, peuvent être ajoutés les éventuels raccordements des habitations desservies par des chemins privés difficiles à estimer et dépendant de la volonté des privés.



Travaux assainissement :

Compte tenu des conditions de réalisations (étroitesse, forte pente nécessitant des équipements spéciaux, présence de rocher, etc...), le coût des travaux est estimé à environ 1200 euros / ml, ce qui donnerait par phase :

- En orange : 1 080 000 euros HT / 6 mois pour un atelier de travail,
- En rouge : 540 000 euros HT / 3 mois pour un atelier de travail,
- En bordeaux : 792 000 euros HT / 4 mois pour un atelier de travail,
- En vert : 780 000 euros HT / 4 mois pour un atelier de travail.

L'attention est par ailleurs attirée sur l'importance des nuisances induites par les travaux :

- Circulation coupée sans possibilité de déviation ou de circulation alternée en raison de l'étroitesse des voies (hors secteur bordeaux),
- Poussières, bruit, vibrations (BRH) en zone résidentielle,
- Eboulements et effondrements de restanques / murs en pierres sèches,

Echéancier prévisionnel assainissement

- 1er semestre 2025 : Diagnostic, études de faisabilité / opportunité visant à préciser les points ci-dessus (cout, organisation et délais des travaux, habitations desservies, etc...). Etudes complémentaires (relevé topographique, reconnaissance géotechnique, etc...),
- 2eme semestre 2025 : Désignation d'un maître d'œuvre en charge des missions type loi MOP AVP / PRO / ACT / DECT / VISA / AOR / OPC,
- Mi 2026 : Attribution des marchés de travaux.

Etat général des conduites AEP dans l'emprise du projet EU :

- **Chemin de Gaudissart** dn 250 FG de 1963, 400 m (La Valette) à renouveler, et dn 100 FD de 1985 (Toulon) en bon état,
- **Chemin de Saint Honorat** dn 250 FG de 1963, 260 m à renouveler, dn 150 FG, 765 m de 1970 à renouveler,
- **Route de Tourris** dn 100 FD de 2010 en bon état (un projet de dilatation en dn 150 pour améliorer la défense incendie signaler à l'ouest **hors emprise projet EU**)
- **Chemin du Pas de Louchon** dn 100 et dn 150 FD de 1980 et 2009 en bon état.



Considérant des travaux en majeure partie en tranchée commune, le coût des travaux pour l'AEP peut être estimé à 350€/ml pour un linéaire de 1425 m, soit un montant d'environ 500 000 euros HT.

Travaux assainissement :

Compte tenu des conditions de réalisations (étroitesse, forte pente nécessitant des équipements spéciaux, présence de rocher, etc...), le coût des travaux est estimé à environ 1200 euros / ml, ce qui donnerait par phase :

- En orange : 1 080 000 euros HT / 6 mois pour un atelier de travail,
- En rouge : 540 000 euros HT / 3 mois pour un atelier de travail,
- En bordeaux : 792 000 euros HT / 4 mois pour un atelier de travail,
- En vert : 780 000 euros HT / 4 mois pour un atelier de travail.

L'attention est par ailleurs attirée sur l'importance des nuisances induites par les travaux :

- Circulation coupée sans possibilité de déviation ou de circulation alternée en raison de l'étroitesse des voies (hors secteur bordeaux),
- Poussières, bruit, vibrations (BRH) en zone résidentielle,
- Eboulements et effondrements de restanques / murs en pierres sèches,

Echéancier prévisionnel assainissement

- 1er semestre 2025 : Diagnostic, études de faisabilité / opportunité visant à préciser les points ci-dessus (cout, organisation et délais des travaux, habitations desservies, etc...). Etudes complémentaires (relevé topographique, reconnaissance géotechnique, etc...),
- 2eme semestre 2025 : Désignation d'un maître d'œuvre en charge des missions type loi MOP AVP / PRO / ACT / DECT / VISA / AOR / OPC,
- Mi 2026 : Attribution des marchés de travaux.

Synthèse :

- 115 habitations sont potentiellement raccordables dans le cadre du futur projet.
- 80% des installations d'ANC contrôlées sont conformes avec ou sans réserve
- Coût des travaux = **3 692 000€HT**

Décomposée comme suit : 3 192 000 € HT Assainissement + 500 000 € HT AEP

- Fortes nuisances induites par les travaux :
 - Circulation coupée sans possibilité de déviation ou de circulation alternée en raison de l'étroitesse des voies (hors secteur bordeau),
 - Poussières, bruit, vibrations (BRH) en zone résidentielle,
 - Eboulements et effondrements de restanques / murs en pierres sèches,